



COMMUNE
DE
SAINTE ANASTASIE

**RELEVÉ des DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
SEANCE du 04 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mmes HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes SCHMITT Marie Gil – POULLET Danielle - BAECKER Sybille - DE CORO Jessica - MM NEVEU James – COULON Daniel - BECHARD Alain – Mme PANAFIEU Blandine - MM ALTIER Jonathan — REBUFFAT

ABSENTS EXCUSES : M. FABRE Alain - Mme FOURES Josiane - GIBOULET ARNAUD Sophie – MM AUBIN Dimitri - Mme MENALDO KEBDANI Nadia -

PROCURATIONS : M. FABRE à M. HIBSCHELE
Mme FOURES à Mme HURLIN
M. AUBIN à M. TIXADOR
Mme GIBOULET ARNAUD à Mme DE CORO
Mme MENALDO KEBDANI à M. REBUFFAT

Soit 19 votants

Les points suivants ont été examinés au cours de la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jonathan ALTIER est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 13 mars 2024

Le compte rendu de la séance du 13 mars 2024 est approuvé par 17voix POUR et 1 voix CONTRE (Mme MENALDO KEBDANI). Madame PANAFIEU ne prend pas part au vote.

3. **Subventions aux associations** : Le versement des subventions aux associations de la commune qui proposent des animations sur le village est approuvé à l'unanimité.

4. **Subvention au CCAS** : le versement d'une subvention de 3000 € au budget du CCAS financer les dépenses 2024 est approuvé à l'unanimité.

5. **Compte de gestion 2023 du SGC de Nîmes** : le compte de gestion 2023 est approuvé à l'unanimité tel qu'arrêté aux montants suivants :

RI	DI	RF	DF
903 888.49	964 093.16	2 009 916.32	1 461 611.67

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

6. CA 2023

6.1 Election d'un président de séance : Monsieur Laurent CHABAUD, 1er adjoint, est désigné président de séance durant le vote du CA 2023.

6.2 Vote du compte administratif 2023 de la commune

Le compte administratif de la commune est approuvé par 17 voix pour 1 voix CONTRE (Mme PANAFIEU) tel qu'arrêté aux montants suivants :

RI	DI	RF	DF
1 264 672.46	964 093.16	2 418 097.99	1 461 611.67

7. Affectation du résultat 2023

L'affectation du résultat 2023 est approuvée l'unanimité selon les modalités ci-dessous :

556 486.32 € reporté au compte 1068 du BP 2024

400 000.00 € reporté au compte 002 du BP 2024

8. Taux d'imposition 2024

Les taux d'imposition sont approuvés à l'unanimité :

Taxe d'habitation : 15.25

Taxe foncière : 47.80

Taxe foncière sur le non bâti : 50.00

9. **Budget primitif 2024** : le budget primitif 2024 est approuvé par 18 voix pour et 1 voix CONTRE (Mme PANAFIEU) tels qu'arrêté aux montants suivants :

FONCTIONNEMENT : 2 025 420.07 €

INVESTISSEMENT : 1 937 756.71 €

10. **Tableau des effectifs** : A l'unanimité, le tableau des effectifs est arrêté à 15 emplois pourvus et 2 emplois non titulaires (dont agence postale).

La séance est levée à 21h12.

Pour le Maire,

L'adjoint délégué
Jean-Marc HIBSCHELE

